

ON INTERPILLE A LA CHAMBRE  
SUR L'APPLICATION DE L'IMPOT  
SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

\* UNE INTERVIEW DU PRINCE CAROL DE ROUMANIE \*

# EXCELSIOR

11<sup>e</sup> Année. — N° 3.631.

PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE : 20 cent.  
Départements, Belgique, 0-4-Duché de Luxembourg, Provinces rhénanes ou espées : 25 cent.  
Etranger : 30 cent. (Voir prix des abonnements, dans la page.)

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON  
Tél. : Gut. 02-73-02-75-15.00 — Adr. Tél. : Excel-Paris. — 20, rue d'Enghien, Paris.

SAMEDI  
20  
NOVEMBRE  
1920

Il vaut encore  
mieux ne rien faire  
que de travailler  
sans but.  
ETARCOS.

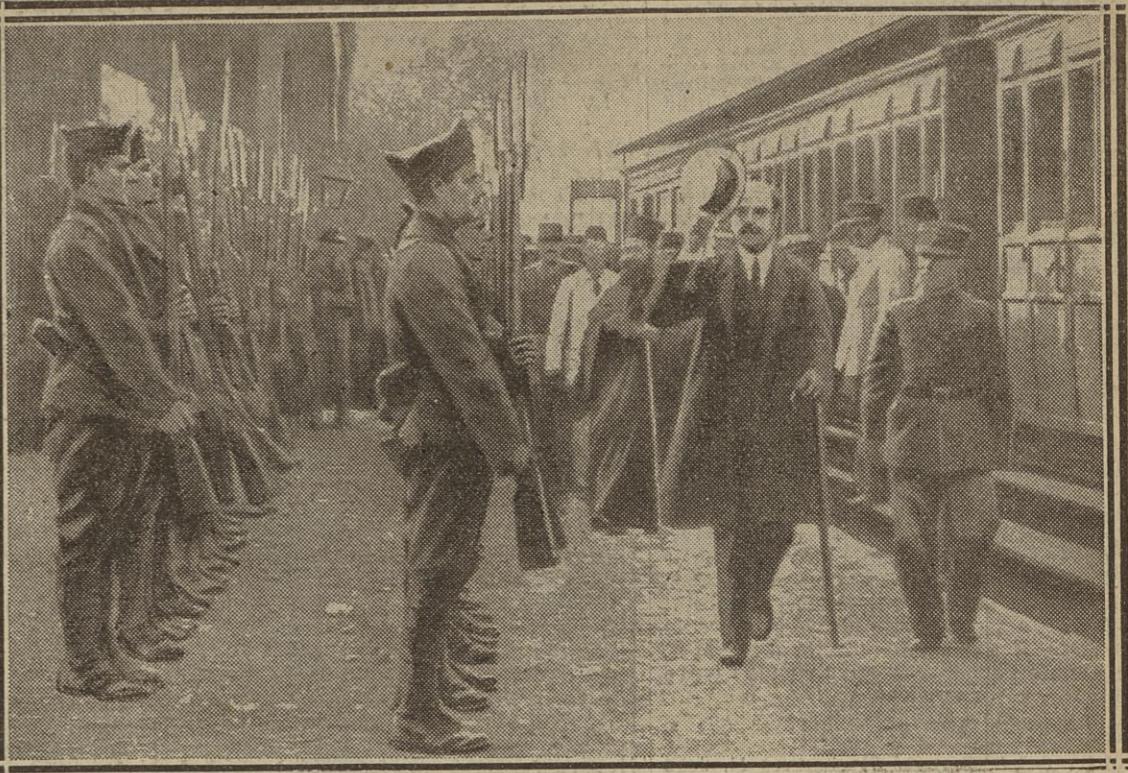
## LES TROUPES HELLÈNES DEVONT-ELLES ÉVACUER BIENTÔT L'ASIE MINEURE ?



LES GARS PARASKEVOPOULO, PANGALOS ET LE COLONEL GEORGES



LE FILS DE M. VENIZELOS



M. STARGIADES, HAUT COMMISSAIRE DE GRÈCE A ALACHEIR



PASSAGE DU COMMANDANT EN CHEF A PANDERMA



LE GÉNÉRAL PARASKEVOPOULO



ENTRÉE DU GÉNÉRAL IOANNOU A AK-HISSAR



RASSEMBLEMENT DE PRISONNIERS TURCS A ALACHEIR

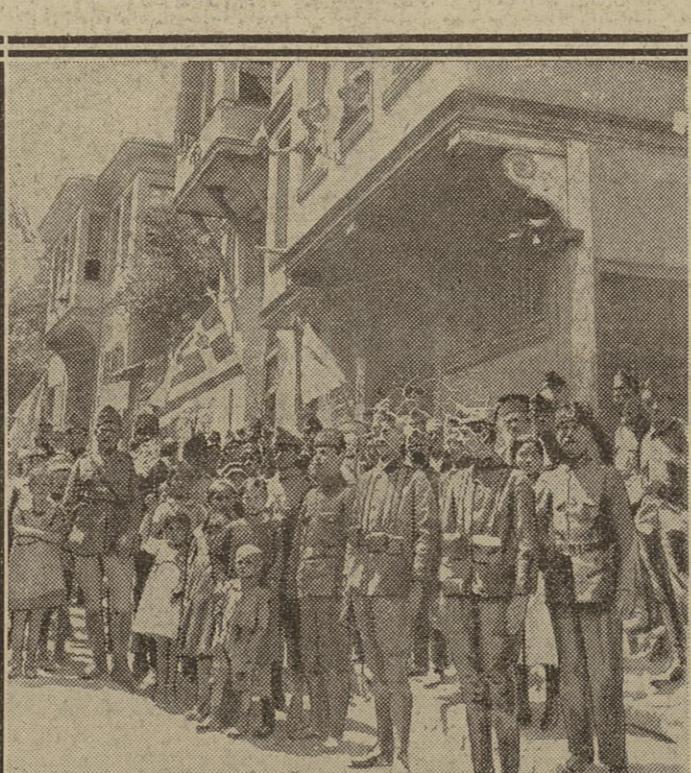


UNE REVUE DES TROUPES GRECQUES A AHMEDLI

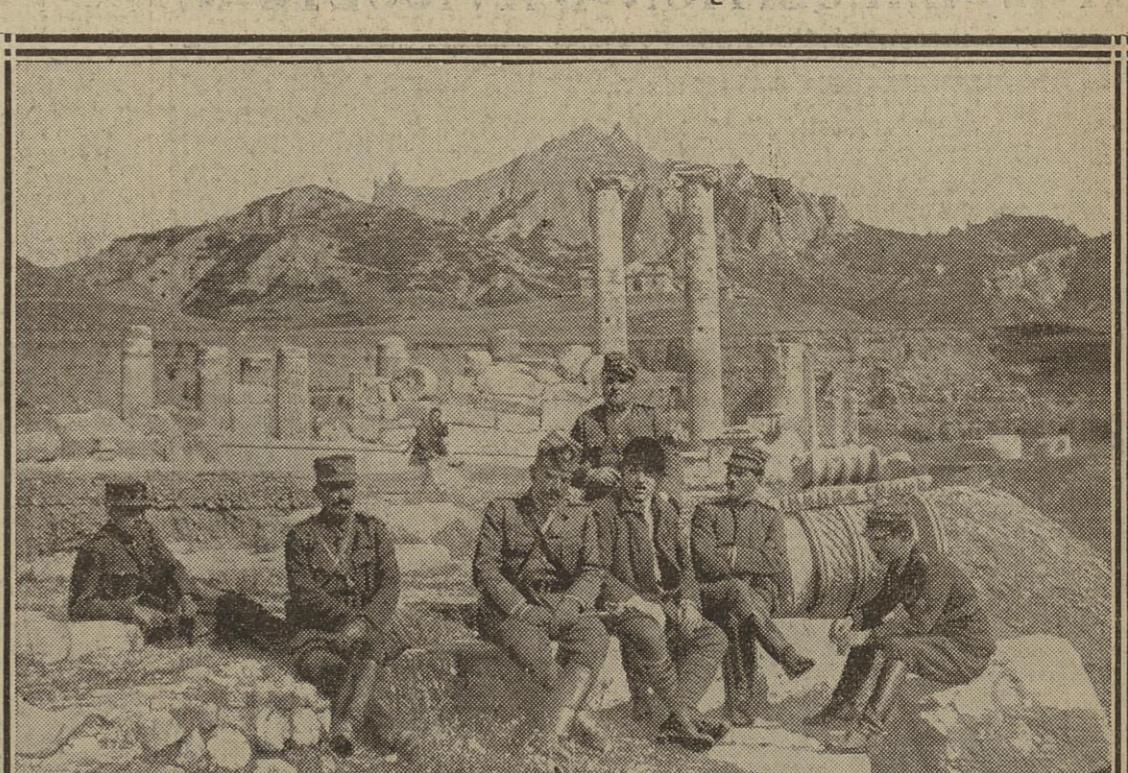


LES CUISINES DES EVZONES SUR LE FRONT

L'une des premières promesses faites au peuple par M. Rhallys, le nouveau chef du gouvernement hellénique, a été de démobiliser avant les élections les troupes de l'intérieur et les armées en campagne, c'est-à-dire celles qui combattent les forces turques nationalistes. La question est surtout grosse de consé-



DANS UNE RUE DE BROUSSE



OFFICIERS GRECS DEVANT LES RUINES DE SARDÉS

quences pour le corps expéditionnaire d'Asie Mineure opposé aux principales troupes de Kemal pacha. Voici de récents instantanés représentant le général Paraskevopoulos, commandant en chef en Asie Mineure, et ses troupes. La possible révision du traité de Sèvres réduira sans doute la portée de leurs succès.

DEBAT A LA CHAMBRE

## L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

MM. Maurice Ajam, Victor Constant, Edouard Néron, René Lefebvre et Paul Gay interpellent, sur l'application de cette taxe, le ministre des Finances.

Vendredi prochain, M. François Marsal répondra aux interpellateurs.

Les protestations auxquelles a donné lieu, dans le monde commercial, l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires ont eu, hier, leur écho à la tribune du Palais-Bourbon. Plusieurs interpellateurs se sont élevés, en effet, contre les procédures de l'administration et les vexations dont les commerçants seraient l'objet. M. François-Marsal, ministre des Finances, leur répondra vendredi prochain.

Toutes les chambres de commerce, à dit M. Ajam, avaient, sans enthousiasme certes, mais avec une sage résignation, accepté l'impôt sur le chiffre d'affaires. Mais dès l'application, les vérificateurs sont tombés chez les commerçants, ont ouvert leurs tiroirs, exigé leurs factures. Ce n'est pas là ce qui avait été promis !

Le député de la Sarthe a soutenu que l'impôt sur le chiffre d'affaires, par la manière dont il était appliqué, « fuit » actuellement non seulement le travail à domicile, mais aussi l'exportation de la mode et de la couture — risquant d'anéantir l'industrie de Paris et des grandes villes — et mettait nos commissaires en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Il signala la gravité du conflit, qui semble s'accuser de plus en plus entre le citadin et le cultivateur :

— Le commerçant ne veut payer que si l'agriculteur paye ! dit M. Ajam.

En fin de compte, fit observer M. Jean Molinie, c'est toujours le consommateur qui paye...

M. Victor Constant, député de la Haute-Loire, soutint que, dans la pratique, le commerçant payait la taxe et ne la récupérait presque jamais.

Cette assertion provoqua, d'ailleurs, de vives exclamations.

— Il faut détruire cette légende que le petit commerçant récupère toujours, s'écria M. Victor Constant. Il ne le peut pas.

L'orateur protesta contre la circulaire ministérielle qui exonère de la taxe les coopératives de consommation, en particulier contre l'exonération dont bénéficient les coopératives militaires.

Il s'éleva aussi contre la façon dont les commissions opéraient le classement des établissements de luxe et de demi-luxe, surtout en ce qui concerne les débits de boissons.

M. Edouard Néron, également de la Haute-Loire, réclama des économies et la suppression des services inutiles.

— Nous sommes dans les juges de paix qui nous demandent une application dans tous les quinze jours ; des écoles primaires n'ont pas d'élèves ; on ne supprime pas les sous-préfectorats inutiles. Dans la plupart des services d'Etat, le bureau des charbons, la flotte d'Etat, les essences et pétroles, c'est l'absence de comptabilité régulière, le déficit...

L'orateur demanda des sanctions.

M. René Lefebvre, qui interpellait également, déclara qu'en ce qui concernait l'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires l'enregistrement n'avait pas respecté la volonté du Parlement.

M. Charles Dumont, rapporteur général de la commission des finances, indiqua, dans une interruption :

— Par la taxe sur le chiffre d'affaires, nous avons entendu créer un impôt de trésorerie, le seul qui, par son rendement énorme, puisse rétablir le crédit de la France dans le monde...

— Vous avez réussi ! dit ironiquement quelqu'un.

— Oui, clama M. Charles Dumont, nous avons réussi. Nous avions demandé que la loi pour être juste, devait frapper également tous les contribuables, y compris les coopératives qui achètent pour revendre. Nous avons éliminé ainsi la notion de bénéfice.

Nous avons, d'autre part, considéré les coopératives d'achat en commun comme pouvant être exemptes de la taxe et nous ne les avons frappées que dans leurs bénéfices. Mais tous les citoyens, consommateurs et vendeurs, doivent payer leur part si l'on veut que la taxe atteigne le rendement de 4 ou 5 milliards que nous en attendons !

M. René Lefebvre fit observer que la circulaire du ministre des Finances exonérait les coopératives paraissant être en opposition avec les déclarations de M. Charles Dumont.

M. Paul Gay émit l'avis que l'application de la loi n'était pas assez souple. Il demanda aussi que la situation des établissements d'enseignement, et notamment des maitres de pension, qui nourrissent des élèves, soit précisée au regard du fisc.

— Il semble, dit-il, que l'exonération soit ici de droit !

La discussion continuera vendredi prochain. — LÉOPOLD BLOND.

## LA 42<sup>e</sup> EXPOSITION D'AVICULTURE



QUELQUES-UNS DES PRODUITS LES PLUS REMARQUABLES

Hier après-midi a été inauguré, au Jardin d'Acclimatation, la 42<sup>e</sup> exposition d'aviculture de la Société centrale d'aviculture de France. Coqs, poules, pigeons, lapins, oies, canards ont été vivement admirés par M. Blanchard, directeur des services agricoles de Seine-et-Oise, qui représente le ministre de l'Agriculture.

A L'HOTEL NATIONAL A LUCERNE

## INTERVIEW DU PRINCE CAROL DE ROUMANIE

Le fils aîné du roi Ferdinand nous parle de la situation économique de son pays et nous dit son sentiment sur les élections grecques.

Comme notre envoyé spécial le félicite de ses fiançailles avec la fille aînée de Constantin, il répond que la nouvelle « est peut-être prématurée », mais accepte en souriant ses compliments.

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

LUCERNE, 19 novembre. — A chacun des événements qui, en concevant la Grèce, intéressent le roi Constantin, des voyageurs arrivent à l'hôtel National. Les récents succès remportés en Grèce par la dynastie danoise ont, en outre, amené, ces jours derniers, à Lucerne quelques familiers de la maison royale. A l'heure actuelle, presque tous les étrangers en sont

m'entretenir avec vous de la situation commerciale de ma patrie. Nous avons besoin de nous renouveler, et nous nous trouvons, en cela, dans une situation semblable à celle de tous les peuples qui furent la guerre. Nous voudrions étendre davantage les exportations, rentrer en relations d'affaires avec nos voisins et nos alliés, faire de la Roumanie un pays plus prospère ; mais nous nous heurtions dans nos efforts à des complications difficilement surmontables : l'insuffisance des moyens de communication, les fluctuations du change. Nous comptons être aidés dans notre tâche par les nombreux amis que compte en Europe la Roumanie et réussir dans notre entrepôt.

— Que penser de la Petite Entente ?

— M. Take Jonesco s'efforce avec une ardeur parfaite de faire triompher son idée. Je ne puis rien vous dire sur les résultats que nous obtiendrons.

### Grèce et Roumanie

— Ne s'agit-il pas, en cas d'insuccès, d'une union très resserrée entre deux Etats : la Grèce et la Roumanie, qui vont avoir désormais, en la personne de leurs princes, de nouveaux liens de parenté ? Mais, auparavant, monsieur, que pensez-vous des bouleversements qui agitent la Grèce ?

— Ils m'ont surpris, je n'aurais jamais supposé que les partisans du roi Constantin obtiendraient une si formidable majorité, et le succès qu'ils ont remporté, et qui est éclatant, permettra, je l'espère, au roi des Hellènes de répondre à la faveur de son peuple.

— Comment comprenez-vous la collaboration nouvelle de la Roumanie et de la Grèce ?

— Ces deux pays comportent tant de ressemblances, tant de bésins communs, qu'il apparaît comme indispensable à leur prospérité de marcher désormais à côté l'un de l'autre. En ce qui me concerne, j'emploierai tous mes efforts pour atteindre un résultat pratique.

— Vous y parviendrez facilement, avouons-nous, répondit car, en dehors d'un voisinage ami, d'une similitude de race, d'une communauté d'inspirations, le diadoque de Grèce n'épousera-t-il pas bientôt une princesse de Roumanie, et vous-même, monsieur, héritier de la couronne de Roumanie, n'allez-vous pas appeler à vos foyers une princesse de la famille royale grecque ?

Le prince, très aimablement, nous déclara alors que la nouvelle de ses fiançailles était peut-être prématuée, et comme nous nous retirions sur ces mots, nous avons tenu tout de même à être le premier à féliciter ce prince ami de la France. Le prince Carol accepta en souriant nos compliments.

Maxime BAZÉ.

### UN AMIRAL ANGLAIS REÇU PAR CONSTANTIN

LUCERNE, 19 novembre. — Un amiral anglais est venu, ce soir, conférer à Lucerne avec l'ex-roi de Grèce, Constantin. A son arrivée à l'hôtel National, l'amiral Macker, attendu par le colonel Lewis, fut aussitôt introduit auprès du Constantin. L'entretien dura plus d'une heure. L'amiral anglais, qui fit longtemps partie d'une mission britannique en Grèce, a été admis à la table du roi. Le prince Carol de Roumanie, ainsi que les membres de la famille royale de Grèce, assistaient au dîner offert à l'amiral anglais.

— Mon cher ami, dit-il à Rodin avec finesse, par ces temps de calamité, les communications sont d'une lenteur dé-

pendue.

— Laissez-moi vous dire tout d'abord, nous déclarâmes-nous, en nous recevant, combien je suis touché de votre démarche, qui me permet d'affirmer une fois de plus les bons sentiments que j'éprouve pour la France. Je suis encore enthousiasmé de mon récent passage à Paris et des belles impressions artistiques que j'y ai ressenties : d'abord la musique et les soirées passées à l'Opéra-Comique encensent encore mes souvenirs.

— Laissez-nous faire part, monsieur, de votre avis sur la situation actuelle en Roumanie ?

— C'est impossible de vous faire ici une déclaration politique. Je tiens cependant à

d'école et où il comptait de nombreux camarades.

Les habitants de Montrouge, hantés d'émotion, suivirent les péripéties de cette randonnée. Pour mieux se montrer, l'aviateur était descendu au ras des toits, continuant ses périlleuses évolutions. L'appareil heurta d'une aile un pylône placé sur le toit d'une maison de six étages pour porter des câbles. L'accident, que la foule angoissée redoutait, arriva. Déséquilibré, l'avion s'abattit comme une masse dans la cour du patronage catholique de la Providence : quatre enfants furent tués, un cinquième blessé ; le mécanicien de l'avion y trouva, lui aussi, la mort.

L'acte d'accusation, après avoir relaté les faits, conclut à la mise en accusation de Destienne, pour homicide par imprudence et infraction aux règlements militaires.

— A son banc, l'accusé est très abattu. Il semble accablé par la terrible responsabilité qu'il porte. Il exprime ses regrets, dououreusement, et pour sa justification, déclare que sa descente fut causée par la rupture de deux lames de harnassage : la rencontre du pylône l'acheva en capotage.

Après l'interrogatoire assez bref, l'abbé Cléry, directeur du patronage, vient raconter avec émotion l'affreuse mort des quatre enfants.

La déposition du capitaine Weiss, chef hiérarchique de Destienne, fut gravé pour l'accusé. Il ne croit pas à la rupture des lames de harnassage et il impute l'accident à la seule imprudence de l'aviateur.

Le capitaine Fonec, cité par la défense, s'était excusé, retenant qu'il était à la Chambre, mais le capitaine Nungesser répondit à l'appel de son nom. Il donna des explications sur les divers genres de vol et les évolutions. Pour lui, l'hypothèse de la rupture des lames ne doit pas être écartée d'une manière absolue.

Il termina sa déposition en disant que Destienne avait déjà subi la peine la plus grave pour un aviateur — la radiation du personnel navigant.

Le réquisitoire du lieutenant-colonel Bayle fut sévère.

M. Albert Bos, un ancien aviateur, dans sa plaidoirie, rappela la belle conduite de Destienne, sa blessure, sa citation.

Le conseil de guerre, que présidait le colonel Goujon, par cinq voix contre deux, a condamné le sergent Destienne à un an de prison avec sursis.

M. Danielou a donné, hier, lecture à la commission des affaires extérieures de son rapport qui conclut à la ratification du traité de paix avec la Hongrie. Il lui a également donné connaissance d'une série de documents communiqués par le gouvernement.

EXCELSIOR

UNE GLOIRE FRANÇAISE

## VERRA-T-ON M. CLAUDE MONET A L'INSTITUT ?

Un groupe de membres de l'Académie des beaux-arts songe à offrir au grand maître de la peinture française le fauteuil de Luc-Olivier Merson.

Ce que nous dit M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel de l'illustre Compagnie.

Nous l'annonçons ces jours derniers, de bonne source : l'Institut — un groupe de membres de l'Académie des beaux-arts, pour être plus exact — songe à offrir à Claude Monet le fauteuil vacant de Luc-Olivier Merson.

Claude Monet, le maître incomparable de la lumière, le magicien de la couleur, dont la palette est une joaillerie précieuse : Claude Monet, le notateur sensible, supersensible, de la nuance et du reflet des heures sur les fleurs et les feuilles, la brume et l'eau, la neige et la pluie ; Claude Monet sur la Coupole... Que coup de soleil au bout du pont des Arts !

Oui, mais... l'on sait la répugnance, maintes fois affirmée, du grand peintre impressionniste pour les honneurs officiels, et son indépendance, intrinsèque jusqu'à la brutalité.

Pour avoir le cœur net, nous nous sommes adressé à M. Widor, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

M. Widor est musicien et en son honneur a été affirmée, du grand peintre impressionniste pour les honneurs officiels, et son indépendance, intrinsèque jusqu'à la brutalité.

— Que je pense d'une candidature éventuelle de Monet à l'Académie ? nous dit-il. Mais... nous en parlons, l'autre jour, Flamme et moi.

— Pour faire face ?

— Certes ! Monet est l'un des plus grands noms de la peinture française ! Sans préjuger en rien de ses intentions, d'abord, et ensuite, du sentiment de mes collègues, je puis bien dire que sa gloire est de celles qui ne pourraient qu'ajouter au lustre de notre Compagnie.

— Mais je ne suis pas peintre... Les peintres l'emporteront sans doute dans une décision qui les intéresse plus particulièrement.

— Pas plus que Rodin, Monet ne saurait prendre l'initiative d'une candidature où il risquerait d'être mis en échec. L'Académie ferait-elle pour l'illustre peintre la même démarche que pour le grand sculpteur ?

— Vous rappelez là de cruelles souvenirs, dit en souriant M. Widor. Rodin — trop tardivement — a été reçu par acclamation parmi nous. Vingt-sept signatures d'académiciens couronnaient la lettre que Bonnat revendiquait le privilège de porter lui-même à Meudon.

— Mon cher ami, dit-il à Rodin avec finesse, par ces temps de calamité, les communications sont d'une lenteur dé-

pendue.

— Enfin, Croquet est encore l'objet d'une plainte dans laquelle le signataire l'accuse de lui avoir délivré un faux chèque de 80.000 francs.

— D'après ce discours inattendu, fit Malgrange, ce discours inattendu, il semble que la France et l'Angleterre, à ce qu'il paraît, se reconnaissent plus liées par sa signature que par les nombreuses conférences tenues entre ces deux nations, ne sont séparées par aucune divergence de vues.

Une protestation de l'Allemagne

On a reçu cet après-midi, au bureau de la Société des nations, un document de huit à dix pages, dans lequel l'Allemagne accuse les Alliés de n'avoir pas tenu leurs engagements en ce qui concerne la distribution des mandats sur les colonies.

D'autre part, l'Allemagne déclare avoir signé la convention dans la croyance qu'elle serait admise à la Société des nations et qu'ainsi elle serait autorisée à participer à cette répartition des mandats. Comme elle a été laissée de côté sur ce point, elle ne reconnaît plus liée par sa signature que pour cette clause particulière du traité de paix.

## L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS



M. PAUL HYMANS (à gauche), PRESIDENT ET M. VIVIANI QUITTANT L'ASSEMBLÉE APRES UNE SÉANCE

GENÈVE, 19 novembre (De notre envoyé spécial). — L'événement sensationnel de ce matin a été le discours que le député travailleur anglais Barnes a prononcé en son nom personnel, et non comme représentant de l'

5 HEURES  
DU  
MATIN

## DERNIÈRE HEURE

5 HEURES  
DU  
MATIN

## L'AFFAIRE GRECQUE

LA FRANCE ACCEPTERAIT, SOUS CERTAINES CONDITIONS,  
L'ACCESSION AU TRÔNE DU DIADOQUE GEORGES

M. Georges Leygues désire se rencontrer avec M. Lloyd George pour examiner le problème oriental.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les négociations se poursuivent entre la France et l'Angleterre au sujet de l'affaire grecque et de l'attitude qu'il conviendrait de prendre au cas où l'ex-roi Constantin viendrait à remonter sur le trône. On croit savoir que l'Italie sera également consultée.

M. Paul Cambon au Foreign Office

LONDRES, 19 novembre (Dépêche particulière). — L'ambassadeur de France, M. Paul Cambon, s'est rendu, aujourd'hui, au Foreign Office, pour communiquer au gouvernement britannique la note de répondeur du quai d'Orsay, relativement à la question de la restauration du roi Constantin.

Cette note développe la conception suivante : que le retour du roi Constantin ne pourra pas être toléré, et que, si un danger pareil était imminent, il faudrait avertir la Grèce que les Alliés ne pourraient pas maintenir des relations amicales avec elle.

En outre, la note française déclare que les Alliés pourraient accepter l'élévation au trône du prince royal Georges, tout en la subordonnant à quelques garanties.

La note propose enfin une rencontre entre M. Lloyd George et M. Leygues pour examiner dans son ensemble la question d'Orient et le problème de l'exécution du traité de Sévres.

Dans les milieux officieux anglais, on a l'impression que l'Angleterre n'est pas encore convaincue que le moment d'une démarche pareille à Athènes soit arrivé, et cela pour n'avoir pas l'air de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays.

En ce qui concerne la révision éventuelle du traité de Sévres, la Grande-Bretagne ne semble disposée à l'envisager qu'après mûre réflexion.

Un ultimatum turc  
à l'Arménie

ERIVAN, 11 novembre. — Contrairement à l'armistice conclu le 7 courant, l'ennemi, par un ultimatum, présente aujourd'hui de nouvelles conditions d'armistice tendant à l'amélioration de l'Arménie.

Le gouvernement arménien a catégoriquement refusé ces conditions accablantes. Le gouvernement et le peuple sont décidés à continuer la lutte à outrance.

L'Allemagne refuse  
des compensations  
réclamées par les Alliés

BERLIN, 19 novembre. — La commission interalliée de contrôle aéronautique ayant réclamé au gouvernement allemand la livraison des zeppelins *Bodensee* et *Nordstern*, en dédommagement de deux dirigeables allemands détruits et le paiement ou le remplacement des autres dirigeables détruits, une note officielle fait connaître que le gouvernement allemand se refusera à accorder la satisfaction demandée sous prétexte que toutes les demandes des Alliés, en raison d'infractions commises pendant l'armistice, ont été rendues catégoriques.

Le résultat de la consultation près des différentes commissions mixtes sera connu au cours de la semaine prochaine.

## Le nouveau ministère belge

BRUXELLES, 19 novembre. — Le ministère est définitivement constitué de la façon suivante :

Présidence du Conseil et Intérieur : M. Carton de Wiart, catholique ; Justice : M. Vandervelde, socialiste ; Affaires étrangères : M. Jaspar, catholique ; Affaires économiques : M. Vandervelde, catholique flamand ; Défense nationale : M. Dévèze, libéral ; Chemins de fer : M. Neujean, libéral ; Sciences et Arts : M. Destrée, socialiste ; Industrie, Travail et Ravitaillement : M. Wauters, socialiste ; Travaux publics : M. Anseele, socialiste ; Finances : colonel Theunis ; Agriculture : M. Rizette, catholique ; Colonies : M. Franck, libéral. M. Delacroix est nommé ministre d'Etat.

## L'emprunt national

Le comité du Syndicat de la Presse parisienne, désireux d'associer à la manifestation patriotique organisée dans toute la France, pour le 25 novembre, en faveur de l'emprunt national, les organisations syndicales agricoles. M. Delalande, président de l'Union centrale des syndicats agricoles de France a été nommé président du bureau provisoire.

Le crime de la Villette

Le service de la police judiciaire a arrêté, à Bruxelles, un nommé Emile Coquard, dit « Milo les bêtes dents », qui a joué le principal rôle dans l'assassinat de Mme Desserre, à bouchère du marché de la Villette. C'est un chef de bande qui a participé à d'autres crimes d'automobile qui servit aux bandits à être reçus à Auterive, dans l'Oise. Elle avait été tuée à M. Jacques Mallet, banquier.

Les exigences de l'actualité nous contraint à remettre à demain le compte rendu de la première des Ballets suédois au Théâtre des Champs-Elysées, par M. Raymond Hahn.

**PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA**

Nous signalons que l'émission publique de 190.000 actions de priorité, catégorie B, du PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, dont la BANQUE INDUSTRIELLE DE PARIS, 64, rue Taïtboit, est chargée, sera le 25 courant.

Il est rappelé aux actionnaires de PATHÉ-CINÉMA (Anciens Établissements Pathé Frères) qu'ils peuvent souscrire : 1<sup>re</sup> A titre irréductible à concurrence de 60.000 actions qui leur ont été réservées ; 2<sup>re</sup> A titre réductible sur la tranche des 60.000 actions restantes.

Cette société a pour but toute l'exploitation cinématographique de Pathé-Cinéma dans le monde entier, avec certaines réserves pour les Etats-Unis, l'Angleterre et la Russie.

Les résultats actuellement obtenus sont en progression constante et permettent d'envisager des bénéfices très importants.

Le prix d'émission a été fixé à 112 fr. 50, dont le premier quart, Fr. 25, et la prime de 42 fr. 50, soit Fr. 37.50, à verser en remboursant.

**HIGH LIFE TAILOR**  
112, rue Richelieu, et 42, rue Auber

**DONNE** ses  
COMPLETS à 200 fr.

Pardessus et Costumes Tailleurs

250 fr. et Manteaux à 225 fr.

Les Etablissements JAMET-BUFFEREAU sont

les mieux organisés pour apprendre sur place ou par correspondance.

TISSU, COMPTABILITÉ, etc. — Paris, 96, Rue de Rivoli

Barbier, Marseille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Lille, Roubaix, Bruxelles

PROGRAMME GRATUIT

5 HEURES  
DU  
MATIN

